



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 DECEMBRE 2022

La Municipalité décide :

- De ne pas ouvrir l'administration communale le jeudi 5 janvier 2023.
- De répondre négativement à une demande de stage d'agent d'exploitation.
- D'autoriser l'abattage d'arbres sur des parcelles privées.
- De valider le devis pour la réparation du climatiseur de la piscine.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De ne pas participer à l'action « Coup de Balai 2023 ».
- D'apposer l'affiche proposée par l'AISE concernant les économies d'énergie dans les écoles JDF1 et JDF2, au restaurant scolaire et dans les locaux de l'UAPE.
- D'autoriser une manifestation sur le territoire communal.
- D'accepter le devis pour la révision de 12 bornes hydrantes à effectuer en 2023.
- De valider les communications de la Municipalité présentées lors de la prochaine séance du Conseil communal le 15 décembre 2022.
- Que l'ancienne grande salle servira de Point de Rencontre d'urgence (PRu) en cas de pénurie d'électricité.
- De répondre à l'AISE, qu'à ce stade, rien de particulier n'est prévu concernant les repas des enfants.
- De préavis favorablement à l'octroi de la naturalisation suisse de plusieurs personnes.
- De valider le contrat de Mme Chapuis, préposée au contrôle des habitants, de décembre 2022 à fin janvier 2023, à un taux de 40%.
- De valider le contrat de 6 collaborateurs à la piscine.
- De valider le tout-ménage de communication concernant la crise énergétique et d'écrire aux personnes concernées par les décrets cantonaux.
- D'accepter le devis concernant la finalisation du nouveau site internet de la Commune.
- De ne pas accepter la demande de prolongation des abonnements de la piscine à la suite de la fermeture estivale.

- De délivrer plusieurs permis d'habiter.
- De fermer la déchetterie le 26 décembre 2022.
- De prononcer une ordonnance pénale pour stationnement illicite.
- De mettre à disposition une salle pour la séance statutaire des comptes de l'ORPC en mars 2023.
- De remercier, par courrier, les communes ayant décidé de soutenir la piscine de Bassins.
- De valider une convention de départ.
- De renouveler un emprunt financier.
- De valider le projet « Sentier des 3 villages ».
- D'accepter la demande d'organisation d'un camp de scoutisme sur le terrain de la Pessette en juillet et août 2023, en soulignant des possibles restrictions dues à la sécheresse.
- De répondre à une convocation de la CDAP.
- De préavis favorablement à une demande de licence de débit de boissons alcooliques à l'emporter.

Au nom de la Municipalité

La Syndique :

La Secrétaire adj. :


 Sonia Pittet



 Morgane de Coppet